

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/1455 de la Commission du 10 août 2017, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active picoxystrobine,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ACANTO PRIMA***

de la société

DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S.

numéro de dossier

n°2017-3081

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active picoxystrobine par le règlement d'exécution (UE) 2017/1455 du 10 août 2017,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 30 novembre 2017**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	ACANTO PRIMA ACANTO NX TONIX
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S. 22 rue de Brunel, 75017 PARIS, FRANCE
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	300 g/kg - cyprodinil 80 g/kg - picoxystrobine
Numéro d'intrant	2060243
Numéro d'AMM	2100144
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date de retrait	30/11/2017
Date limite pour la vente et la distribution	28/02/2018
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	Selon les usages retirés (voir en annexe I)

A Maisons-Alfort, le

16 NOV. 2017

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE I : Conditions de retrait des usages

Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Défai avant récolte (jours)	En cas de retrait	
				Défai accordé pour la vente et la distribution	Défai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
00108034 Blé*Trit Part.Aer.*Helmintosporiose	2,5 kg/ha	1/an	45	28/02/2018	31/08/2018
15103210 Blé*Trit Part.Aer.*Piétin verse	2,5 kg/ha	1/an	45	28/02/2018	31/08/2018
15103214 Blé*Trit Part.Aer.*Rouille(s)	2,5 kg/ha	1/an	45	28/02/2018	31/08/2018
15103226 Orge*Trit Part.Aer.*Helmintosporiose et ramulariose	2 kg/ha	2/an	45	28/02/2018	28/02/2018
15103225 Orge*Trit Part.Aer.*Oidium(s)	2 kg/ha	2/an	45	28/02/2018	28/02/2018
15103229 Orge*Trit Part.Aer.*Rhynchosporiose	2 kg/ha	2/an	45	28/02/2018	28/02/2018
15103205 Orge*Trit Part.Aer.*Rouille(s)	2 kg/ha	2/an	45	28/02/2018	28/02/2018